

Appel d'offres étude « plan mercredi » DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

1/ contexte

Le plan mercredi, lancé en 2018 repose essentiellement sur les communes et les EPCI et reste conditionné au projet éducatif territorial (PEDT), il vise à :

- . Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ;
- . Renforcer la qualité des offres périscolaires et leur complémentarité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative ;
- . Favoriser l'accès à la culture et aux sports ;
- . Réduire les fractures sociales et territoriales.

Le pôle « Politiques Educatives de Jeunesse » de la DRAJES a besoin d'une connaissance plus approfondie du fonctionnement du « plan mercredi » sur la région (implantation territoriale, diversité de l'offre, fonctionnement des groupes d'appui départementaux (GAD), relations avec les CAF, accompagnement des collectivités territoriales par les associations, relations avec les prestataires, complémentarité avec l'éducation scolaire, intégration des handicapés...) afin de faciliter le pilotage de ce dispositif sur la région. Il demande ainsi la réalisation d'une étude sur le sujet afin de dresser un diagnostic et apporter des pistes de développement.

Le profil de la région (douze départements, rural/urbain, démographie, géographique, trois académies...) nécessite une meilleure connaissance de ce dispositif afin de pouvoir proposer des pistes de développement adaptées à la spécificité des territoires.

En contrepartie de l'engagement d'une collectivité territoriale dans un PEDT/plan mercredi, l'Etat et la branche famille se sont engagés à apporter un soutien technique et financier à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Cette étude permettra d'y contribuer.

De plus, les non renouvellement de PEDT constatés depuis 2017 et la crise sanitaire ont très fortement ralenti le développement du plan mercredi qui a besoin de soutien pour retrouver une nouvelle dynamique.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, associé à la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et aux fédérations d'éducation populaire, demande des mesures de relance du « plan mercredi » (cf instruction du 12 mai 2021).

La directive nationale d'orientation (DNO) Jeunesse et Sports 2021 souligne la nécessité d'accompagner l'émergence d'alliances éducatives dans les territoires et d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'offre éducative, dans le cadre du plan mercredi avec les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Les nombreuses disparités entre les plans mercredi (profil des porteurs, accompagnement, composition et fonctionnement des groupes d'appui départementaux, existence de conventions, lien avec le scolaire, intégration des enfants handicapés, contenu éducatifs, prestataires...) complexifie d'autant la bonne connaissance et le pilotage du dispositif « plan mercredi » et justifie pleinement la réalisation de cette étude.

Avec la récente intégration des services Jeunesse et Sports dans l'éducation nationale, il semble de surcroît judicieux de réaliser des travaux d'études sur des thématiques communes. Le plan mercredi se situe justement au cœur de la continuité éducative devant apporter cohérence et complémentarité entre les activités scolaires et périscolaires.

L'enjeu de cette étude est ainsi l'amélioration du plan mercredi en Auvergne-Rhône-Alpes.

2/ champ et objet d'étude

L'étude portera sur le développement du « plan mercredi » en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle devra permettre de réaliser un diagnostic régional en terme d'implantation géographique, de diversité de l'offre éducative, du fonctionnement des groupes d'appui départementaux (GAD) et des relations partenariales (collectivités territoriales, CAF, Jeunesse et sport, associations...), de l'adaptation de l'offre à la demande et de proposer des préconisations de développement.

Le champ d'investigation de l'étude comprend les plans mercredi en cours en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes afin de contribuer à en améliorer le fonctionnement (amélioration qualitative, diversité de l'offre éducative, adaptation à la demande, fonctionnement des GAD...) mais également les non renouvellements et les projets potentiels afin d'améliorer la couverture territoriale.

On peut ainsi identifier quatre objectifs à l'étude :

- 1/ L'élargissement de la couverture territoriale des plans mercredi ;
- 2/ L'optimisation de l'accompagnement du dispositif (aide au montage de projets, labellisation, formations, mise à disposition d'outils, conseils sur l'offre éducative...) ;
- 3/ L'amélioration de l'offre éducative ;
- 4/ Le renforcement des partenariats ;

Sur le premier objectif, afin d'améliorer la couverture des plans mercredi sur la région, l'étude devra réaliser un état des lieux afin d'identifier les zones blanches (rural/urbain, QPV, départements, taille communes...). Elle devra également permettre de mieux comprendre les raisons des nombreux non renouvellements et des absences de projets au sein de communes possédant une école et d'apporter des pistes d'amélioration.

Pour le deuxième, il conviendra de mieux cerner les composantes de l'accompagnement des collectivités territoriales. Cela passe par un inventaire des accompagnements techniques des collectivités territoriales sur les projets des « plans mercredi » (profil des intervenants, réalisation de diagnostics, mise en place de formations, outils, durée, modalités, dynamisation des acteurs...) et l'identification de bons modèles de fonctionnement, tant sur les projets que sur les plans mercredi en cours. L'étude devra également permettre de mieux comprendre les groupes d'appui départementaux (composition, rôles réels, modalités de fonctionnement, labellisation des projets, impacts...), d'identifier d'éventuels groupes de travail complémentaires (comité de pilotage local, GAD restreint...) et d'apporter des préconisations d'amélioration.

La continuité éducative entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire est affichée comme une véritable priorité pour les plans mercredi. L'étude devra montrer si cette priorité a trouvé toute sa place à travers des réalisations concrètes et pérennes (représentants du centre de loisirs aux conseils d'écoles, d'instituteurs(rices) aux groupes d'appui départementaux, continuité entre les programmes éducatifs, information, orientation, logistique...). Dans le Cantal, tous les PEDT sont désormais alignés avec les projets d'écoles, il sera intéressant de comprendre ce que cela sous-entend, d'envisager un éventuel renforcement et un élargissement aux autres départements de ce moyen de continuité éducative. Il conviendra également de s'interroger sur la qualité éducative de l'offre d'activités, de connaître la prise en compte effective des besoins des enfants, l'intégration des enfants handicapés, la diversité de l'offre par rapport aux types d'activités avancées dans l'instruction (sport, artistique, environnement, manuelles, citoyenneté, scientifiques), le format des cycles proposés et le profil des intervenants. L'étude devra ainsi permettre d'avancer des préconisations sur la continuité éducative, le lien avec les autres dispositifs (« pass'sport », « savoir nager », « savoir rouler à vélo », « pass culture », « accueils langues », conventions culturelles...), la prise en compte des besoins des enfants, l'intégration des enfants handicapés, la variété et la forme de l'offre d'activités ainsi que sur les intervenants. Afin d'apporter du lien entre les structures concernées et de la cohérence sur l'offre éducative centrée sur l'environnement, un espace régional de concertation a été créé en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dispositif, co-financé par la DRAJES et la DREAL, est coordonné par l'association GRAINE et permet des échanges entre structures, intervenants, collectivités et services publics. L'étude permettra de questionner ce dispositif d'accompagnement de l'éducation à l'environnement et au développement durable, d'apporter des pistes d'amélioration (services rendus, fonctionnement...) et des réponses pour un éventuel élargissement aux autres thématiques (sport, culture...).

La richesse du plan mercredi repose en grande partie sur les partenariats. Il est important de vérifier que les préconisations de partenariat se concrétisent réellement et prennent toute leur place dans les différents projets. Il est également important de vérifier la pérennité de ces partenariats, qu'ils engagent les structures concernées et ne reposent pas uniquement sur l'implication d'une personne. L'étude devra ainsi permettre d'évaluer la qualité des partenariats (DRAC, CNFPT, CAF, conseil régional, conseils départementaux, délégations d'éducation populaire, mouvement sportif fédéral, acteurs culturels, parcs, musées...) et d'être force de propositions pour les améliorer.

3/ approche méthodologique

Nous pouvons avancer quelques propositions méthodologiques qui pourraient éventuellement être retenues par le cabinet d'études en fonction du traitement qu'il souhaite retenir pour réaliser l'étude.

Il conviendra en premier lieu d'établir un diagnostic permettant de connaître l'implantation des projets, la richesse de l'offre éducative, les partenariats en cours, les accompagnements des collectivités territoriales au montage de projet, les groupes d'appui départementaux (composition, rôles, fonctionnement, impact...). Dans ce but, il serait intéressant de recueillir et d'analyser toutes les conventions « plan mercredi » (en cours et non renouvelées) enregistrées sur la région ainsi que les bilans finaux transmis à la DJEPVA. Une enquête en ligne auprès des référents « plan mercredi » de chacun des douze départements de la région permettrait de compléter et d'avoir une vision synthétique du dispositif dans toutes ses composantes (accompagnement des collectivités territoriales, composition et fonctionnement des groupes

d'appui départementaux, labellisation des projets, partenariats, formations, offre éducative...) et d'identifier les points forts et faibles du « plan mercredi » sur chaque département. Ces travaux viseront les quatre objectifs de l'étude énoncés précédemment.

Afin de contribuer à améliorer la couverture territoriale du « plan mercredi », on pourrait envisager deux enquêtes en ligne, la première auprès des collectivités territoriales n'ayant pas renouvelé leur PEDT et la seconde auprès de celles ayant une école mais sans « plan mercredi » afin d'en comprendre les raisons.

Pour mieux comprendre les accompagnements des collectivités territoriales et apporter des pistes d'amélioration, on pourrait envisager des entretiens téléphoniques auprès des associations d'éducation populaire accompagnatrices et de collectivités accompagnées dans leurs projets de « plan mercredi ».

Les groupes d'appui départementaux divergent dans leurs compositions, rôles et modalités de fonctionnement. Certains s'appuient sur des grilles de lecture pour la labellisation des projets, d'autres sur un autre groupe restreint à vocation technique. Afin de pouvoir échanger sur ces initiatives et s'enrichir, on pourrait envisager d'organiser une journée d'échanges entre représentants de groupes d'appui départementaux afin de déboucher sur des propositions d'optimisation tout en consolidant le réseau des membres de ces groupes sur les douze départements de la région.

Concernant l'offre éducative, pour contribuer à renforcer la richesse de la palette d'activités, on pourrait envisager une enquête en ligne auprès des têtes de réseaux thématiques (ex : CROS/CDOS/PRNSN pour le sport, parcs naturels/CPIE/association régionale pour l'environnement...) complétée par une journée d'échanges en commun avec les référents des services publics (JS, rectorat, DRAC) afin d'avancer sur des pistes de développement.

Enfin, pour contribuer à donner toute sa dimension aux différents partenariats, on pourrait également envisager d'organiser une journée d'échanges avec tous les partenaires concernés, présents ou non dans le dispositif du plan mercredi (CAF, rectorat, CNFPT, SDJES, DRAJES, DRAC, associations parents d'élèves, écoles, associations d'éducation populaire, conseil régional, conseils départementaux...). Ce temps de travail pourrait permettre de faciliter l'intégration de nouveaux partenaires pas encore présents, de développer la couverture territoriale et l'offre de service pour les autres et de favoriser la création de nouvelles synergies.

4/ financement

Une enveloppe de 21 000 euros est prévue pour la réalisation de cette étude. Le tiers de la somme sera versé après le comité de pilotage sur la présentation intermédiaire des travaux, le solde après la remise du rapport final.

5/ pilotage de l'étude

Un comité technique interne à Jeunesse et Sports sera constitué de la directrice adjointe de la DRAJES, un représentant du pôle Politique Educatives de Jeunesse et le responsable de la mission d'observation. Il aura pour mission de choisir le cabinet d'études et d'assurer l'interface avec celui-ci pour le bon avancement technique des travaux (accès à des données, fichiers,

contacts, choix interlocuteurs, territoires, structures, logistique...) en fonction des choix retenus par le comité de pilotage. Ces temps d'échanges seront organisés en visio ou conférence téléphonique en fonction des besoins.

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de l'étude. Il sera composé de représentants des différentes structures concernées par le plan mercredi (DJEPVA, DRAJES, SDJES, DRAC, CNAF/CAF, CNFPT, collectivités territoriales, DSDEN, CRAJEP, GRAINE, associations d'éducation populaire accompagnatrices, membres de GAD, mouvement sportif, prestataires d'activités, représentants d'écoles, conseil régional, conseil départemental, parents...). Il se réunira trois fois, dans la mesure du possible en présentiel, pour la validation de la méthodologie de traitement de l'étude, le bilan intermédiaire des travaux et la présentation du rapport final. Un compte-rendu de chaque comité de pilotage sera réalisé par le cabinet d'études retenu.

6/ calendrier prévisionnel

novembre : envoi de l'appel d'offres aux cabinets d'études, constitution du comité de pilotage
14 janvier : date limite retour des cabinets d'études
fin janvier : choix du cabinet par le comité technique
février : comité de pilotage de lancement (finalisation de la méthodologie)
mars : analyse documentaire, des données, des conventions mercredi et bilans
avril : enquête en ligne auprès des référents « plan mercredi » des SDJES
mai : comité de pilotage intermédiaire (présentation des travaux réalisés et validation des travaux à venir)
juin/juillet : entretiens structures accompagnatrices et collectivités territoriales
septembre : journées d'échanges têtes de réseaux thématiques éducatives et partenaires
octobre : finalisation des livrables, comité de pilotage final (présentation du rapport)

7/ candidature

Le choix du cabinet d'études retenu par le comité technique sera notamment réalisé à partir des critères de sélection suivants :

- Connaissance du secteur et des partenaires du « plan mercredi »
- Compréhension des enjeux et objectifs de l'étude
- Pertinence et justification de la méthodologie proposée
- Nombre et répartition des journées dédiées à la réalisation de l'étude
- Cohérence du calendrier

Les propositions de traitement sont à envoyer **au plus tard le vendredi 14 janvier 2022**

par voie dématérialisée à : eric.rutault@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

et par voie postale à: DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

M. Eric Rutault

Responsable de la mission Observation

Cité administrative

2, rue Pélissier

63034 Clermont-ferrand cedex 1

Le résultat de l'appel d'offres sera communiqué fin janvier 2022 aux cabinets d'études ayant déposé une proposition.

Le cabinet retenu devra remettre à la fin de la réalisation de l'étude deux livrables aux formats dématérialisés (powerpoint et pdf) : le rapport final de l'étude et la synthèse.